

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_336-DE



DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

22

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Pascal ANDRADA  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉSANGLES  
M. André GALOIX

**Ont donné procuration :**

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS  
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** ENEDIS – Travaux de rénovation et de renforcement du réseau BT au lieu-dit « les ruisseaux » - Proposition de suppression d'une ligne inutilisée

**RAPPORTEUR :** Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée que le bureau d'études SARL Microtopo sise ZAC Agen Sud - 1012 avenue du Midi à AGEN (47000) a été chargé de réaliser une étude technique dans le cadre du projet ENEDIS de rénovation et renforcement du réseau BT au lieu-dit « les Ruisseaux ».

Il précise que ce réseau remonte vers le cimetière en passant par les zones boisées et sur lequel aucun branchement n'a été recensé.

De plus, cette zone étant une zone verte non constructible, cette ligne est donc inutile.

Aussi, à la demande d'ENEDIS, il propose de supprimer cette ligne, en l'occurrence les dipôles 1349-1354-1355, issu du poste PSSA « SAINT JOURDAIN » 32208 P.2021 et dont le plan APS du projet est annexé à la présente délibération.

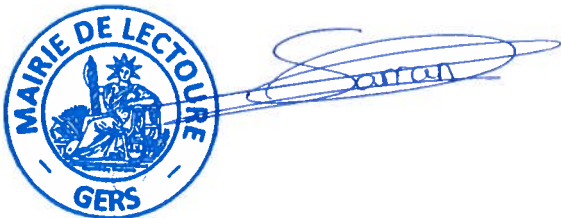
Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de valider la suppression de la ligne inutilisée telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025**